

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

17 COURS DES ROCHES - APT 2

77186 NOISIEL



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	17 COURS DES ROCHES - APT 2 77186 NOISIEL
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 86LAB0102	Date d'émission du rapport :	14/08/2017
Le repérage a été réalisé le :	07/08/2017	Accompagnateur :	
Par :	Mickaël JULIEN	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification :		Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Date d'obtention :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
		Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	55897385
		Date de validité :	31/12/2017

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 14/08/2017

Cabinet : EXPERT HABITAT

Nom du responsable : DEMOULIN Frédéric

Nom du diagnostiqueur : Mickaël JULIEN



Rapport N° : 86LAB0102

07/08/2017

2/13

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C\ SOMMAIRE .....	3
D\ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	6
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	11
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Informations générales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
a) Dangerosité de l'amiante .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Recommandations générales de sécurité.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. Gestion des déchets contenant de l'amiante .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
a. Conditionnement des déchets .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
b. Apport en déchèterie.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
c. Filières d'élimination des déchets.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
e. Traçabilité.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
ATTESTATION(S).....	12
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	13

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° ECHANTILLON	METHODE	ETAT
Salle de bains		Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Mur C	86LAB0102P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	NB DE PRLVT / TYPE	ELEMENTS A PRELEVER	ECHANTILLONAGE	NB DE PRLVTS MAX
Salle de bains	LOGEMENTS	Sols	Remplacement		Revêtement	100%	1

Rapport N° : 86LAB0102

07/08/2017

4/13

PIECES CONCERNES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	NB DE PRLVT / TYPE	ELEMENTS A PRELEVER	ECHANTILLONAGE	NB DE PRLVTS MAX
	COLLECTIFS		des lavabos		de sols		
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remplacement des lavabos		Faïence	100%	1
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remplacement des lavabos		Enduit / Peinture	100%	1
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	Remplacement des lavabos		Ensemble des éléments	100%	
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	DAPP Liste A		Ensemble des éléments	100%	1

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

**Date du repérage : 07/08/2017**

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

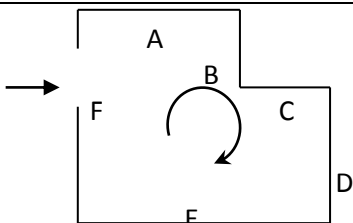
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Placard			OUI	CONCERNEE
Dégagement 1			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Débarras			OUI	CONCERNEE
Dégagement			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Couloir			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Séjour			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
Chambre 3			OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Placard					DALLE BETON	DALLE BETON			
Dégagement 1					DALLE BETON	DALLE BETON			
Cuisine					DALLE	DALLE			

Rapport N° : 86LAB0102

07/08/2017

7/13

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Débarras					BETON	BETON			
Dégagement					DALLE	DALLE			
WC					BETON	BETON			
Couloir					DALLE	DALLE			
Chambre 2					BETON	BETON			
Chambre 1					DALLE	DALLE			
Séjour					BETON	BETON			
Salle de bains	Plaque de plâtre	BETON			DALLE	DALLE			
Chambre 3					BETON	BETON			

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

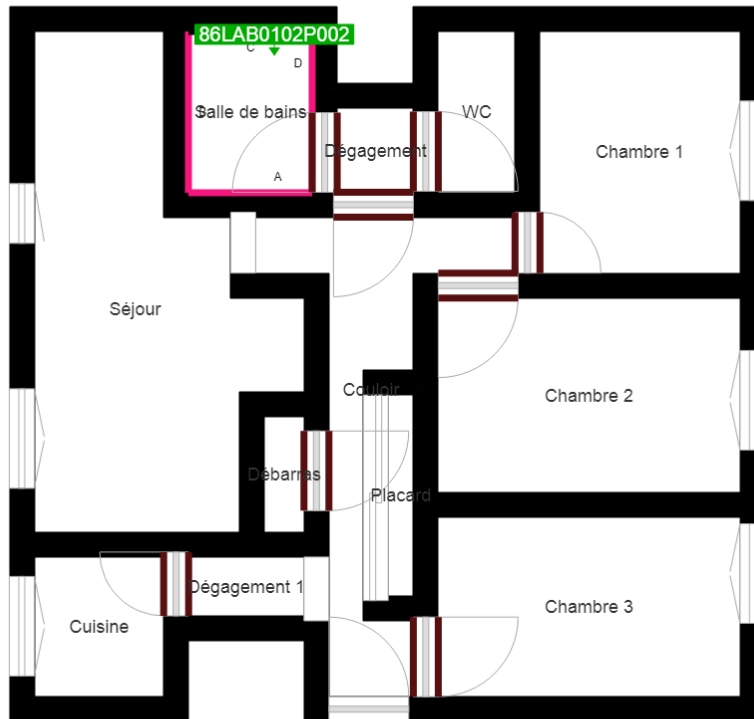
PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Salle de bains		Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	86LAB0102P00 2	Mur C	DEGRA DATION PARTIEL LE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE



## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 86LAB0102P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	86LAB0102 07/08/2017	Salle de bains
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	07/08/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT
Mur C		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

## ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés

## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-15487 EN DATE DU 11/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE  
MATERIAUX)  
21 route d'Albert  
62450 AVESNES LES BAPAUME

#### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-77738  
Echantillon ITGA : IT071708-15487  
Reçu au laboratoire le : 10/08/2017

#### Réf. Client :

Commande	86LAB0102
Dossier client	86LAB0102 - 17 COURS DES ROCHES - APT 2 77186 NOISIEL
Echantillon	86LAB0102P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Salle de bains - Enduit Peinture / Salle de bains Mur C Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

#### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

#### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

#### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

## ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD  
Direction Opérations Entreprises  
Case courrier 8 10 33  
5C Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

### ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE  
21 ROUTE D ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - Le constat des Risques d'exposition au plomb
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Dossier technique amiante
  - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
  - Diagnostic amiante parties privatives
  - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
  - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

**Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).**


Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD  
Direction Opérations Entreprises  
5C Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



### Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004


Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(o) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021


En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 1 dans les bâtiments existants ou nouveaux de la mention.


\*\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 1 dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail regroupant plus de 200 personnes ou dans des laboratoires industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 2. Les missions visent à l'un des usages de travail ou de déplacement.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisatrices des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inondation par le plomb des personnes ou des constats après évacuation en hauteur de plomb, et les critères d'habilitation des organismes de certification - Arrêté du 21 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisatrices de diagnostics, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits existants de l'ossature et d'évaluations régulières dans les immeubles labellisés et les critères d'habilitation des organismes de certification - Arrêté du 22 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisatrices d'états de performance de services de la habitation et les critères d'habilitation des organismes de certification - Arrêté du 18 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisatrices de diagnostics de performance énergétique ou d'évaluations de performance de la réglementation thermique et les critères d'habilitation des organismes de certification - Arrêté du 1 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisatrices d'états de l'installation intérieure de gaz et les critères d'habilitation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisatrices d'états de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'habilitation des organismes de certification



Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



sofrac  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ACCREDITATION  
N° 4102  
PARIS  
MEMBRE DU  
RESEAU  
ICP/ISO 17024

CPE DI DR 11 rev13